

encouragements du Souverain Pontife, à la protection des Evêques, qui nous ont procuré dans le monde entier de très efficaces coopérateurs, avec le concours des journaux catholiques de toute nation. Tous, avec un zèle infatigable, ont exercé une bienfaisante influence auprès de leurs concitoyens et compatriotes. Nous, nous acquittant d'une dette de reconnaissance, nous avons dit cela à Sa Sainteté, dans la mémorable audience du 6 janvier.

Le Saint-Père, accueillant nos déclarations, nous a énuméré les consolations éprouvées par Lui pendant l'Année Sainte, particulièrement lorsqu'il reçut les représentants de tous les peuples de la Chrétienté venus à Rome. C'est à ces consolations qu'il a attribué d'avoir pu supporter jusqu'ici tant de fatigues et d'émotions.

Faisant allusion aux fidèles qui étaient venus à Rome et à ceux qui avaient coopéré de loin à l'Hommage Solennel, et exprimant à tous sa suprême gratitude, Léon XIII se rappelait que, pendant la messe célébrée par Lui dans la nuit qui unit les deux siècles, il avait pensé à tant de prêtres et de fidèles du monde catholique entier qui, à ce moment même, étaient unis à Lui. " Dans notre esprit, a-t-il dit, était rassemblée la catholicité tout entière ; et nous la présentâmes humblement au divin Rédempteur. "

Une somme de 200,000 francs fut déposée aux pieds du Saint-Père ; cette somme, formée des petites offrandes de toutes les parties du monde et du Denier de Saint-Pierre, portée à Rome par les évêques et les députations, représentait l'*obole de l'amour filial* et l'*auréole de la messe*.

Sa Sainteté daigna exprimer de nouveau sa profonde gratitude, et donna à tous, avec une grande effusion, sa bénédiction, l'étendant non seulement aux Comités et aux personnes qui avaient travaillé pour l'Hommage Solennel, mais encore aux membres de leurs familles.

Il y a là un encouragement et un stimulant pour nous, pour nos Comités nationaux et diocésains, pour tous nos collaborateurs et pour les vaillants journaux catholiques, à persévérer dans l'œuvre entreprise jusqu'à son parfait achèvement.

Si, d'après notre programme, l'année 1900 était destinée à l'expiation des fautes sociales et individuelles du XIX^e siècle, aux